

Le Plan d'actions

Les axes stratégiques

AXE1 : Un village éco-responsable

Objectif global 1 : valoriser les déchets

ACTIONS

- 1- développer le nombre de points de tri sélectif sur le territoire communal ;
- 2- favoriser les composteurs collectifs et promouvoir le compostage en bord de champs.

Objectif global 2 : soutenir les circuits courts et alimentation saine

ACTIONS

- 3- organiser des visites des exploitations du village et être à l'écoute active des agriculteurs ;
- 4- développer davantage de jardins partagés ;
- 5- soutenir le maraichage au plus près du village ;
- 6- créer un verger de cueillette ouvert à tous.

Objectif global 3 : Communiquer avec la population dans son ensemble

ACTIONS

- 7- sensibiliser au bien commun et à la réduction des déchets ;
- 8- sensibiliser aux déjections canines dans les champs pour un respect de l'activité des agriculteurs ;
- 9- sensibiliser les habitants à la sécurité routière et prévoir des aménagements et traversées sécurisés au Chef-Lieu.

Objectif global 4 : Développer dans les déplacements les modes doux

ACTIONS

- 10- développer un réseau de pistes cyclables plus dense ;
- 11- organiser un grand évènement autour du vélo lors des semaines de la mobilité ;
- 12- proposer des balades thématiques au choix de la population ;
- 13- favoriser la location de vélos électriques longue durée ;
- 14- développer des sentiers de randonnée et accessibles PMR passant sur Archamps

- avec les forces vives ;
- 15- développer les zones piétonnes dans le Chef-Lieu autour de la nouvelle école ;
 - 16- réaliser une carte des promenades pédestres existantes et un plan des pistes cyclables.

AXE 2 : Un village mobilisé pour la sauvegarde de ses ressources

Objectif global 5 : Préserver les ressources

ACTIONS

- 17- poursuivre la rénovation de l'éclairage public et intérieur ;
- 18- enfouir quand c'est possible les lignes aériennes notamment aux Pommeraies et Blécheins.

Objectif global 6 : sauvegarder les milieux et les ressources des êtres vivants

- 19- protéger le patrimoine arboré ;
- 20- organiser des formations à la permaculture et à l'agro-écologie ;
- 21- favoriser les rencontres entre voisins sur le thème de la biodiversité et jardins ;
- 22- planter davantage de haies vives et espèces locales.

AXE 3 : Un village épanoui et solidaire

Objectif global 7 : Promouvoir l'entraide

ACTIONS

- 23- favoriser la transmission des savoirs et pratiques entre habitants ;
- 24- organiser des sessions de jeux et de lectures d'histoires personnes âgées-enfants ;
- 25- créer à Archamps une antenne de l'Accorderie du Genevois qui promeut les échanges de services par monnaie temps ;
- 26- développer l'offre médicale à travers un pôle médical notamment ;
- 27- poursuivre qualitativement l'aide sociale par le CCAS.

Objectif global 8 : dynamiser le lien social

ACTIONS

- 28- renforcer le lien entre la zone de la Technopole et le centre du village grâce à la mise en place d'une passerelle ;
- 29- développer les aires de jeux ;
- 30- organiser des repas canadiens et soupes géantes ;
- 31- multiplier les fêtes dans les hameaux ;
- 32- promouvoir un habitat de type coopératif ;

- 33- favoriser largement la démocratie participative avec des réunions élus-habitants ;
- 34- favoriser le développement d'une résidence intergénérationnelle

Objectif global 9 : Engager la commune dans une transition durable et partagée

ACTIONS

- 35- construire un nouveau Centre Technique Municipal respectueux de l'environnement (récupération des eaux de pluie et déchets) ;
- 36- construire une nouvelle école respectueuse de l'environnement (bois certifié, bacs de compostage, espaces arborés etc) ;
- 37- installer des énergies renouvelables à chaque construction de nouveau bâtiment communal et ancien comme la salle polyvalente.

AXE 4 : Un village fort de sa culture et de ses loisirs

Objectif global 10 : valoriser les actions des forces vives locales

ACTIONS

- 38- mettre en place des sessions de jeux à la boulangerie et l'auberge impliquant les commerces ;
- 39- créer un local associatif dans l'ancienne école avec diverses offres comme une bibliothèque, crèche, école de musique etc.

Objectif global 11 : développer les attraits locaux

ACTIONS

- 40- développer les expositions ;
- 41- développer les animations pour ados, les projections ;
- 42- améliorer l'aspect d'ArchParc ;
- 43- créer un centre de loisirs 3-17 ans ;
- 44- sensibiliser au caractère rural du village et son patrimoine historique (château, ruines, monuments).

Points obligatoires à effectuer pour toutes les communes mais non inclus dans le plan d'actions (critères discriminants) :

- 1- contrôler et effectuer si besoin les divers diagnostics des logements communaux (énergie, amiante, etc) ;
- 2- mesurer la qualité de l'air intérieur pour les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans (centre de loisirs et nouvelle école) ;
- 3- en complément du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) déjà rédigé, élaborer le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) obligatoire ;
- 4- vérifier et communiquer sur la teneur en plomb dans l'eau à l'école ;
- 5- rédiger un état des risques et pollutions à remettre aux locataires des logements communaux et des locaux commerciaux ;
- 6- installer des défibrillateurs pour les ERP 1 et 4 (mairie et Raymond Fontaine).